

à en compromettre les résultats, il étudie le cas et peut retirer la bourse si les circonstances le justifient.

L'AIDE FÉDÉRALE À LA RECHERCHE  
DANS LES UNIVERSITÉS

Question n° 2208—**M. Orlikow:**

1. Quel ministère ou organisme de l'État étudie actuellement les conclusions du rapport Macdonald sur l'aide fédérale à la recherche dans les universités du Canada?

2. Quand prévoit-on terminer l'étude du rapport?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Le Conseil des sciences et le Conseil des arts du Canada m'ont communiqué les renseignements suivants: 1. L'Étude spéciale n° 7, intitulée «Le rôle du gouvernement fédéral dans l'aide à la recherche dans les universités du Canada» a été préparée par un groupe d'étude sous la direction de M. J. D. Macdonald. Elle a été entreprise sous l'égide du Conseil des sciences et du Conseil des arts du Canada. Il ne s'agit pas d'un rapport soumis uniquement au gouvernement. Étant donné que, dans l'étude, on a identifié plus de 40 ministères et organismes du gouvernement fédéral qui, de diverses façons, fournissent de l'aide aux universités pour leurs recherches, il est probable que la plupart de ces ministères et organismes (si ce n'est la totalité) voudront analyser les résultats de l'étude.

2. Le Conseil des sciences a fait savoir qu'il terminerait sa revue de l'étude de M. Macdonald vers le milieu de l'été et que, probablement, il publierait un rapport sur les conclusions peu après. Le Conseil des arts du Canada a déjà effectué sa revue de l'étude et, à l'heure actuelle, fait part de ses remarques aux parties intéressées.

LA COMPARUTION DES CONTRÔLEURS DE LA  
CIRCULATION AÉRIENNE AU COMITÉ

Question n° 2219—**M. Yewchuk:**

Le ministre des Transports a-t-il l'intention de permettre aux contrôleurs de la circulation aérienne de témoigner devant le comité parlementaire chargé d'enquêter sur la sécurité aérienne?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Aucun comité parlementaire n'est chargé d'enquêter sur la sécurité aérienne.

LE PRIX DE LA VOITURE FORD MAVERICK

Question n° 2224—**M. Mather:**

1. La nouvelle voiture Ford Maverick, qu'on fabrique en Ontario, va-t-elle se vendre au détail aux États-Unis au prix d'environ \$1,995?

2. La même voiture va-t-elle se vendre au détail au Canada au prix d'environ \$2,375?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1 et 2. D'après des renseignements qui nous ont été transmis

oralement par la société Ford, le prix de détail recommandé de la Ford Maverick s'établira à \$1,995 (des É.-U.) aux États-Unis et à \$2,375 (canadiens) au Canada. Il existe un écart de 5 p. 100 entre ces deux prix lorsqu'on tient compte du taux de change et de la taxe de vente.

LES BUREAUX DE MAIN-D'ŒUVRE  
DE DIGBY (N.-É.)

Question n° 2252—**M. Comeau:**

1. Où va-t-on loger les nouveaux bureaux de main-d'œuvre à Digby?

2. A quelle personne ou agence immobilière ces locaux appartiennent-ils?

3. Comment a-t-on procédé pour retenir des nouveaux locaux, a-t-on fait un appel d'offres et, si oui, combien y a-t-il eu de soumissions et quel était le montant de chacune?

4. A-t-on demandé à l'agence immobilière impliquée (la Saunders Real Estate) de fournir de nouveaux locaux ou des locaux additionnels et, si oui, qu'a-t-elle fait?

5. A-t-on renouvelé le bail avec la Saunders Real Estate?

6. Quel est le loyer requis pour les nouveaux bureaux?

7. Quelles sont la date d'expiration du contrat actuel et la date d'entrée en vigueur du nouveau bail?

8. Combien de marches l'escalier conduisant au premier étage compte-t-il?

9. Combien faut-il monter de marches pour accéder aux bureaux du rez-de-chaussée?

10. L'année dernière, combien d'invalides le bureau de Digby a-t-il desservis et combien se sont vu refuser du travail faute de pouvoir accéder à des locaux situés au second étage?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère des Travaux publics et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. Rue Birch.

2. M. P. R. Woolaver, propriétaire.

3. On a fait enquête afin de trouver de nouveaux locaux. Aucun appel d'offres public n'a été fait.

4. Oui, et l'agence a fait preuve de collaboration.

5. Non.

6. \$2.95 le pied carré par année.

7. Le bail actuel expire le 30 juin 1969 et le nouveau entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1969.

8. Dix-sept.

9. Quatre. Cependant, on peut se servir de la rampe destinée aux paraplégiques.

10. L'année dernière, 41 invalides ont été aidés par le Centre de Main-d'œuvre de Digby. De ce groupe sept n'ont pu monter les marches jusqu'au bureau principal au rez-de-chaussée. En conséquence, les conseillers en main-d'œuvre ont dû visiter ces sept